



ASENECUBA

**Association d'Amitié et de Solidarité
Entre les Peuples de Cuba et du Sénégal**

☎ 221 33 8643450 BP 45146 Dakar Fann

Dakar, Sénégal

Dakar, le 1er Octobre 2012

Le président

A

***Madame
Le Haut Commissaire
des Nations Unies des Droits de l'Homme***

**Objet : Contribution pour l'examen du périodique universel de Cuba auprès
du Conseil des droits de l'homme**

Madame ;

1 Nous sommes des amis du Peuple Cubain et nous sommes solidaires de ses joies et de ses peines. Notre déclaration et nos suggestions que nous soumettons au Conseil des droits de l'Homme vont dans le sens strict de l'intérêt et du droit du Peuple cubain de vivre librement selon ses aspirations et son bonheur dans la paix et la justice.

2 Cuba est soumis depuis plus d'un demi-siècle à un embargo imposé par son puissant voisin les Etats Unis, contre l'avis de quasi-totalité de la communauté internationale. Cet embargo, sans précédent par sa durée, sa complexité et ses effets sur la population est qualifié par Washington lui-même du plus vaste groupe de sanctions imposé à un pays. Il repose sur un dédale de lois plus complexes les unes que les autres, reconduits par tous les gouvernements tant républicains que démocrates, avec certains assouplissements notamment du gouvernement Carter, 1987 à 1981 et dans une moindre mesure d'Obama de qui on attendait beaucoup plus : la levée pur et simple, conformément au droit et à la justice, à la demande presque unanime de la communauté internationale dont le vote l'atteste chaque année.

3 L'embargo est en contradiction flagrante avec tous les lois et règlements internationaux par ses multiples législations qui en constituent la base : loi sur le commerce avec l'ennemi (1917), loi d'assistance étrangère (1961), régulations des contrôles de biens cubains (1963), loi Torricelli (1992), loi Helm Burton (1996), loi de réformes des sanctions commerciales et d'accroissement des exportations (2000), surtout l'absurde et le ridicule : les deux rapports sur l'assistance à une Cuba libre (2004 et 2006), son caractère rétroactif et extraterritorial,.

4 Les effets de l'embargo sont dévastateurs sur le développement global de Cuba, sur l'éducation et la santé, contrairement à toutes les conventions internationales sur les droits à l'éducation et à la santé des enfants.

5 Beaucoup d'organismes internationaux de défenseurs des droits humains ont dénoncé le fait et demandé la levée de l'état de siège économique :
Le Haut-commissariat aux droits de l'Homme a dénoncé l'impact de telles sanctions sur les droits de l'homme du peuple Cubain en ces termes :

- « la politique étasunienne à l'égard de la Havane empêche l'amélioration des conditions économiques des cubains »¹.
- Les restrictions imposées par l'embargo ont contribué à priver Cuba d'un accès vital aux médicaments, aux produits alimentaires, au traitement de l'eau et à l'électricité »².

Selon Amnesty International : « l'impact négatif de l'embargo sur les droits économiques et sociaux de la population cubaine, qui affecte plus particulièrement les secteurs les plus vulnérables de la société [...] Les restrictions imposées au commerce ; avec leurs aspects extraterritoriaux, limitent drastiquement la capacité de Cuba à importer des médicaments, des équipements médicaux et les dernières technologies, dont certains sont essentiels au traitement de maladies mortelles et au maintien de programmes de santé cubains »³.

6 Malgré tout, l'inefficacité de cet état de siège, en rapport à son but déclaré de créer un mécontentement intérieur et un renversement du gouvernement Cubain, produit l'effet inverse d'une adhésion populaire et d'une solidarité absolue avec ses dirigeants, d'une dignité renforcée pour préserver son indépendance et son intégrité.

7 Son inefficacité en rapport aux moyens considérables mis dans cette agression contre un peuple dont rien ne justifie le prétexte de menace à la sécurité intérieure des Etats unis est d'évidence. Quand des juges étasuniens déclarent qu'importer des dauphins de Cuba ou vendre des pianos à Cuba sont des négoce attentatoires aux intérêts et à la sécurité intérieure des Etats Unis ; cela semble relever de l'obsession et d'un acharnement défiant toute raison.

8 Cependant ce ne sont pas les seules raisons de l'adhésion et du soutien du peuple cubain à ses dirigeants.

En effet, malgré cette agression permanente et sans précédent par sa durée, sa cruauté et ses conséquences incalculables sur le développement de l'île et sur la vie du vaillant peuple cubain, le gouvernement cubain, diabolisé et décrié, adopte une politique sans équivoque de respect des droits de l'Homme bien plus que beaucoup de pays s'autoproclamant défenseurs universels des droits et libertés.

9 Droits à la vie, à la liberté et à l'inviolabilité des personnes et de leur intégrité personnelle, droits de culte, droits au travail, aux congés et à la sécurité sociale, droit à la justice, à l'équité et à la défense figurent dans les textes officiels et sont respectés. Pour l'éducation et le système de santé, les droits et la gratuité à l'accès à un service de qualité sont un exemple rare même dans les pays développés. Les droits des personnes âgées, des enfants et des handicapés sont respectés.

10 Compte tenu de tout ce qui est évoqué et l'absurdité d'un embargo que même les populations des Etats Unis rejettent, il est temps que l'Etat américain révise sa politique pour Cuba dans le sens de la normalisation des relations et le respect mutuel mais qu'ils procèdent d'abord à la levée immédiate du blocus qui est la plus grande injustice jamais commise sur un peuple des temps modernes.

Le Président

Youssou Diop

¹ Emile Lembrée, « Cuba » Amnesty International, 13 mai 2011

² Inter-American Commission on Human Rights, 2010 Annual report, Status of Human Rights in Cuba,

³ Amnesty International, the US embargo against Cuba [...] 2009

